

Du 28 février au 26 novembre 2011

GUIDE PRATIQUE DE VOTRE CURE

aux « Grands Thermes » de Bagnères-de-Bigorre

LA PRESCRIPTION DE VOTRE CURE

Une cure thermale est un acte médical et doit obligatoirement être prescrite par votre **médecin référent**. La Cure Thermale est de **18 jours** de soins effectifs permettant ainsi l'application du 1/3 payant (pas de soins le dimanche, ni le 1^{er} mai).

LA PRISE EN CHARGE

① Votre **médecin référent** (prescripteur), remplit un « **Questionnaire de prise en charge** » fourni par les Caisses Primaires. Il précise la (ou les) orientation(s) thérapeutique(s) pour laquelle (lesquelles) la cure est prescrite, ainsi que le choix de la station :

Bagnères-de-Bigorre - « Grands Thermes ».

② **Cet imprimé rempli** doit être adressé à votre Caisse d'affiliation.

③ Vous recevrez **votre Prise en Charge administrative de Cure Thermale**, vous dispensant de l'avance de frais pour les soins thermaux (tiers payant).

IMPORTANT : conservez soigneusement ce document, il vous sera **indispensable lors de votre arrivée**. Si vous n'avez pas reçu ce document avant votre départ en cure, contactez votre Caisse d'affiliation (sinon vous serez obligé de faire l'avance des frais de cure).

La Prise en Charge de la cure thermale n'est plus soumise au contrôle médical, (il ne peut y avoir de refus pour raisons médicales).

La Prise en Charge de votre cure vous assure :

- 65 % des frais de la cure thermale (ou 100 % si vous êtes exonéré du ticket modérateur).
- 70 % des honoraires médicaux de surveillance thermale (tous les médecins n'assurent pas le tiers payant),

et si vos ressources sont inférieures à un plafond (fixé chaque année par la Sécurité sociale) :

- 65 % d'un forfait pour frais de séjour vous sont versés (ou 100 % si vous êtes exonéré du ticket modérateur)
- 65 % (ou 100 %) des frais de transport (calculés sur la base du billet SNCF 2^e classe aller-retour, même si le voyage est effectué en voiture).

LA RÉSERVATION DE VOTRE CURE

Il est indispensable de réserver votre cure aux « Grands Thermes » le plus tôt possible (voire avant l'accord de votre Caisse).

① Remplissez avec soin votre **FICHE DE RÉSERVATION** (date de début de cure et tranche horaire souhaitée)

② Adressez-nous **dès que possible** votre Fiche de Réservation complétée et accompagnée d'un chèque d'arrhes de **80 €** à l'ordre de « **la Semetherm** ».

IMPORTANT : votre **Réservation ne sera validée que si elle est accompagnée de votre versement d'arrhes**. Ces **80 € d'arrhes** seront encaissés dans les trois mois précédant votre début de cure et seront déduits du montant total de cure facturé. Si vous êtes pris en charge à 100 %, ces arrhes ne seront pas exigées.

③ Vous recevrez une « **CONFIRMATION DE RÉSERVATION** » des « Grands Thermes » vous indiquant les dates et tranches horaires retenues pour vos soins.

Conservez-la soigneusement : elle est **absolument nécessaire** pour le remboursement de vos arrhes à votre arrivée en cure.

Annulation : *S'il vous était impossible d'effectuer votre cure pour raison de force majeure et dans la mesure où **cette annulation nous sera signalée par écrit avant la date de début de cure**, les arrhes vous seront intégralement remboursées. (Nous retourner pour cela votre « Confirmation de Réservation »).*

④ Prenez rendez-vous avec le Médecin Thermal de votre choix. C'est lui qui vous prescrira le traitement et les soins adaptés à vos besoins (liste des médecins thermaux jointe).

Important : **vous devez absolument voir le Médecin Thermal avant le début de vos premiers soins (la veille si possible).**

⑤ N'oubliez pas de réserver votre hébergement. Les « Grands Thermes » n'assurent pas l'hébergement. Une liste de meublés, hôtels, campings, etc. est disponible sur simple demande auprès des « Grands Thermes ».

⑥ Les « Grands Thermes » vous proposent la « **CURE TOUT EN 1** »®. Réservez Cure, Hébergement et RV médical en 1 seul appel téléphonique au 0 820 000 170

IMPORTANT ! Avant de partir, n'oubliez pas vos :

- **Prise en Charge** de cure reçue de votre Caisse d'Affiliation.
- **Carte Vitale et attestation d'assuré social**
- « **Confirmation de Réservation** envoyée par les « **Grands Thermes** ».
- **Dossier Médical** : le médecin thermal que vous rencontrerez aura besoin du **Questionnaire Médical** rempli et de vos Carnet de Santé, radios, examens, lettre de votre médecin traitant, pour établir l'ordonnance thermale.
- **Accessoires de cure obligatoires pour les soins de balnéothérapie** : maillot et bonnet de bain, sandales réservées à la cure, gobelet ; éventuellement, appareil ORL individuel (à noter : *en cas de besoin, tous ces accessoires sont vendus à l'accueil thermal*).
- **Dossier d'hébergement** (adresse, dates, plan, téléphone...).

DÈS VOTRE ARRIVÉE EN CURE

- 1 Vous avez **rendez-vous avec votre Médecin Thermal**.
N'oubliez pas votre Dossier Médical, votre Prise en Charge et un moyen de paiement (tous les médecins thermaux n'assurent pas le tiers payant).
- 2 Présentez-vous aux « **Grands Thermes** » (Grand Hall) où une hôtesse vous conseillera et vous orientera vers vos soins.
- 3 Inscription : **La procédure d'inscription peut être effectuée avant ou après vos premiers soins** au bureau d'inscription (au dessous du Palmarium).
Pour l'inscription, vous devez présenter vos :
 - « **Confirmation de Réservation** »
 - **Carte Vitale et Attestation d'assuré social**
 - **Prise en charge**
 - **Ordonnance Médicale délivrée par le Médecin Thermal**Un **planning de cure** récapitulant tous vos horaires de soins vous est remis. Il vous sera demandé tous les jours pour accéder dans les différents services. Ne le perdez pas !
- 4 Les « **Grands Thermes** » pratiquent le tiers payant partiel ou intégral avec de nombreux organismes (pour des Cures complètes de 18 jours). Lors du règlement de votre cure, vous ne payez que le tiers payant soit 35 % du montant total (déduction faite du montant des arrhes), le reste étant facturé à votre Caisse d'affiliation.

VOTRE CURE AU QUOTIDIEN

L'établissement est ouvert tous les jours du lundi au samedi, jours fériés compris, sauf le 1^{er} mai. **ATTENTION** : si vous êtes en cure pour le **1^{er} mai**, vérifiez que vous pourrez effectuer **vos 18 jours de soins**.

Le linge de cure vous est fourni :

1 peignoir et 1 drap de bain vous sont fournis quotidiennement par les « **Grands Thermes** ». Une carte « **Caution Linge** » (remise en échange d'une caution de 20 €) vous est demandée quotidiennement pour l'obtention du linge au vestiaire (remboursée en fin de cure). *En cas de perte ou de vol, aucun remboursement ne pourra être effectué.*

Pour déposer vos vêtements en toute sécurité, des casiers vestiaires sont à votre disposition (prévoir une pièce de 1 € ou un jeton).

En fin de cure : une Attestation de Cure destinée à votre mutuelle vous est délivrée le 18^e jour de votre cure.

NOS SERVICES +

LA CARTE « CONFORT + »

Vous offre un confort de cure supplémentaire et vous est proposée pour 25 € (carte Duo Couple : 40 €) :

- possibilité de changer de peignoir ou drap de bain,
- accès gratuit aux animations des « **Jeudis des Grands Thermes** » pendant votre cure (conférences, diaporamas, visites du musée...),
- 15 % de remise sur les Soins Complémentaires à la cure (sauf programmes Morphée et Fibr'Eau®, voir ci-après),
- 15 % de remise sur certains soins Bien Etre à Aquensis,
- 50 % sur la carte 3 semaines de Bagnères Tonique Animation vous donnant accès aux activités organisées par l'Office de Tourisme.

Programmes « MORPHÉE » & « FIBR'EAU® »

Pour compléter efficacement les soins thermaux, 2 nouveaux programmes vous sont proposés sur 3 semaines :

- « **MORPHÉE** », destiné aux curistes souffrant de troubles anxieux et de troubles du Sommeil.
- « **FIBR'EAU®** », proposé aux curistes souffrant de syndromes algiques tels que la Fibromyalgie.

Pass « Cure en Forme » à AQUENSIS

Accès aux salles de gym et musculation pendant vos 3 semaines de cure au tarif forfaitaire préférentiel de 45 €.

Pass « Cure Détente & Forme » à AQUENSIS

Accès illimité aux Espaces Détente, gym & musculation d'Aquensis pendant les 21 jours de cure au tarif préférentiel de 105 €.

Parrainez un de vos proches

Vous avez déjà réservé votre Cure pour 2011, et souhaitez nous communiquer les coordonnées de votre Filleul : sur simple demande téléphonique, vous recevrez une « Fiche de Parrainage » à remplir et à nous renvoyer. Un cadeau de fidélité vous sera remis à votre arrivée pour vous remercier de votre confiance, après réception de la Réservation de votre Filleul (nouveau curiste aux « Grands Thermes » en 2011).

(Le parrainage permet l'attribution d'un seul cadeau par saison thermale)

Dates d'ouverture des « Grands Thermes »

Saison thermale du 28/02 au 26/11/11

- ✓ Ouverture des soins le matin : du 28/02 au 2/04 et du 31/10 au 26/11
- ✓ Ouverture des soins matin et après-midi : du 04/04 au 29/10/11
- ✓ Ouverture des soins en continu : du 30/05 au 29/10/11